

**C.C.A.S DE SAINT-APOLLINAIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 09 février 2023**

**Délibération n° 2023- 08**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à 18h,  
Les membres du conseil d'administration se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Jean-François DODET conformément à l'article R 123-16 du Code de l'action sociale et des familles, le 03 février 2023.

**Objet : Aide financière à un administré**

**Etaient présents : 7**

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET (Président), Adrien HUGUET (Vice-Président), Laurence AUCLIN, Daniel BLATRIX, Véronique CHARBOIS, Rémi DELATTE, Frédéric TISSOT.

**Etaient absents ou excusés : 6**

Mesdames et Monsieur, Françoise CAMILLERI, Rosa DA CRUZ, Jean-François GUENIN, Eimen RIANI, Laurianne SENE, Vincianne TROUBAT.

***Formant la majorité des membres en exercice.***

**Madame Laurence AUCLIN est désignée pour assurer le secrétariat de la séance.**

Monsieur Adrien HUGUET expose le rapport suivant :

Vu le Code d'Action Sociale des Familles et notamment les articles L. 123 – 3 et L.123 – 6  
Considérant le rapport du travailleur social du Département de la Côte-d'Or en date du 17 janvier 2023,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS d'étudier la demande d'une aide financière ponctuelle de 300 € à Saint-Apollinaire, afin de prendre en charge une partie d'une facture d'énergie liée à la hausse des prix pratiqués hors tarifs réglementés de plus de 800€ pour deux mois, une fois le chèque énergie déduit.

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DECIDE 7 VOIX POUR, (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION), de lui accorder cette aide de 300 €. Celle-ci sera versée directement sur le compte bancaire bénéficiaire.**

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

A Saint-Apollinaire, le **20 FEV. 2023**

Le Président,



Jean-François DODET

La secrétaire



Laurence AUCLIN

Date de publication :